



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, EGIZII Marc, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, MOSSER Laurent, PRINTZ Stéphane, Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MUCKENSTURM Christiane, PFISTER Anne-Marie, PHILIPPS Anne-Sophie, RIMELEN Marie-France, M. WEISS Adrien,

Absents excusés : MM. MATHIAS Jean-Charles, RIBREUX Jérôme (pouvoir donné à Thomas ANDRES), WACKENHEIM Hubert, Mme HAEFFNER Nicole,

Absents: Mmes BRAYE Brigitte, PFEIFFER Catherine, SCHNEIDER-SUSS Florentine,

Secrétaire de séance : Mme RIMELEN Marie-France

Nombre de voix délibératives : 19 + 1

◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil municipal accepte **à l'unanimité des voix** que cinq objets soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Gestion et animation du 13 juillet 2020
- ONF – Renouvellement de la concession de conduite d'eau en forêt communale
- Pôle santé : Avenant de travaux lot 1
- Location de salle à l'ESCAL
- Vente du bâtiment sis 14, rue de la Poste à 67660 BETSCHDORF

Les décisions du Maire seront en objet 10

◆ ◆ ◆ ◆

1) **EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET**

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité des voix**, l'exécution anticipée du budget afin de pouvoir engager, liquider, mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente pour la section d'investissement.

Le budget sera voté le 09 mars 2020.

2) **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République impose désormais que le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur un rapport relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à la structure et à la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce rapport a fait l'objet d'une étude préalable conduite par la Commission finances le lundi 13 janvier 2020 et a été présenté à l'ensemble du Conseil municipal lors de sa séance du 27 janvier 2020.

3) RESSOURCES HUMAINES

a) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LE MUSEE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des voix, la création de deux postes d'hôtes (hôtes) d'accueil en contrat à durée déterminée du 25 mars 2020 au 07 octobre 2020 avec un coefficient d'emploi de 20 heures hebdomadaires maximum pour les besoins saisonniers du Musée.

b) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR UNE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL INTERIMAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil municipal avait autorisé, en date du 16 septembre 2019, Monsieur le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du Centre de Gestion 67, suivant les nécessités de services et à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents. Une nouvelle convention va être signée suite à une augmentation tarifaire.

c) CONDITIONS DE REMUNERATION DES HEURES EFFECTUEES LES DIMANCHE ET JOURS FERIES

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil municipal adopte les modes de calculs pour les heures de dimanche et de jours fériés suivants :

L'heure du dimanche est majorée de 2/3 par rapport à la rémunération horaire normale.

4) GESTION ET ANIMATION DU 13 JUILLET

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention à l'association NAVECO d'un montant de 675 € pour les frais d'orchestre et 500 € pour l'organisation des festivités du 13 juillet.

5) VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT SANDMATT

Le Conseil municipal s'est positionné à l'unanimité des voix pour la vente du lot 42, d'une superficie de 4.80 ares à Monsieur et Madame KLEIN Dany.

6) POLE SANTE : AVENANT

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de travaux avec l'entreprise LEON pour un montant de 23 380.50 € H.T. dont le marché est impacté par ladite fiche de travaux supplémentaires.ai

7) ONF : RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE CONDUITE D'EAU EN FORET COMMUNALE

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la concession de conduite d'eau conclue avec le Syndicat Mixte de Production d'eau potable de la région de Wissembourg pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2029. La Commune percevra une redevance annuelle globale et forfaitaire qui était pour l'année 2019 d'un montant de 1 134.91 € nets de taxes.

8) LOCATION ESCAL

Après avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, le Conseil municipal décide d'offrir la gratuité de l'ESCAL à la Coordination Téléthon Bas-Rhin Nord et la Délégation des Familles de l'AFM pour un apéritif dinatoire le samedi 08 février 2020.

9) VENTE IMMOBILIERE DU BATIMENT SIS 14 RUE DE LA POSTE A 67660 BETSCHDORF

Après avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, le Conseil municipal décide de mettre à la vente le bien immobilier situé 14, rue de la Poste à 67660 BETSCHDORF et de donner mandat sans exclusivité à l'agence immobilière NEO Concept Immo pour s'occuper de ladite vente.

10) DECISIONS

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales).

1) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA MISE EN LIGNE DU CATALOGUE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de BETSCHDORF,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22

VU la délibération en date du 3 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé

CONSIDERANT qu'il existe un contrat de maintenance avec l'entreprise MICROBIB pour la mise en ligne du catalogue de la bibliothèque municipale,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat signé avec le prestataire MICROBIB du 23 février 2020 au 22 février 2021 pour un montant de 332.00 € HT soit 398.40 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera affiché au tableau d'affichage.

Ampliation en sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de Haguenau
- Monsieur le Comptable public

Affiché du 29 janvier 2020 au 29 février 2020

La secrétaire de séance

Le Maire
Adrien WEISS

